

# Etape 1 - Sensibilisation - Amorçage du projet

Des conseillers pour vous accueillir et vous aider à définir votre idée de projet



## Votre contact

Robin Escolar

01 30 26 39 61 / 01 30 26 39 41

[rescolar@valparisis.fr](mailto:rescolar@valparisis.fr)

Le dispositif Val Parisis Entreprendre propose **un parcours complet à destination des porteurs de projet du territoire** : élaboration du business plan, étude de marché, recherche de financements, appui à l'implantation et accompagnement post-crédation. Ce parcours est réalisé en partenariat et en coordination avec les **principaux acteurs de la création d'entreprise présents ci-après**.

EGEE : des cadres et dirigeants de société pour vous accompagner dans l'amorçage et la méthodologie de projet



## Votre contact

Tél. 01 30 26 39 61 / 01 30 26 39 41

[dnoiret.egee@orange.fr](mailto:dnoiret.egee@orange.fr)

[www.egee.asso.fr](http://www.egee.asso.fr)

[Consulter les permanences de l'association](#)

L'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise regroupe d'anciens cadres et dirigeants de société, qui accompagnent les porteurs de projet sur l'amorçage et la méthodologie de projet. Elle effectue trois permanences par semaine sur rdv dans les espaces emploi du territoire.

## Les services

- Réunions d'information mensuelles (Inscription : [formulaire en ligne](#))
- Accueil des porteurs d'idées ou de projet de création d'activités
- Offre la première information et réalise un premier diagnostic qualifié
- Optimise l'orientation des porteurs de projets selon leurs besoins
- Entretiens individuels et qualifiés sur rendez-vous

- Accompagne l'émergence du projet de création d'entreprise

CréAIBT : un incubateur pour les créateurs d'entreprises



### Votre contact

Chez CL AUDIT

271 chaussée Jules César 95250 Beauchamp

[contact@aibt.fr](mailto:contact@aibt.fr)

[www.aibt.fr](http://www.aibt.fr)

L'AIBT est une association indépendante qui regroupe des entreprises du Val-d'Oise. Depuis plus de 40 ans, elle essaie de renforcer les relations entre les entreprises et de dynamiser le bassin d'emplois du Val Paris. Depuis quelques années, elle a lancé le dispositif CréAIBT, un incubateur pour les créateurs d'entreprises.

### Les services

- Permanences le lundi après-midi
- Échange d'une heure entre un porteur de projet et 2 chefs d'entreprise, quelle que soit l'étape de la création à laquelle le créateur se trouve
- Accompagnement et suivi si nécessaire

Chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise (CCI) : pour vos projets à dominante commerciale, industrielle ou de services



### Votre contact

35 boulevard du Port

95000 Cergy

01 55 65 44 44

[creation95@cci-paris-idf.fr](mailto:creation95@cci-paris-idf.fr)

[www.cci.fr](http://www.cci.fr)

La CCI du Val d'Oise propose de la **formation, du conseil et de l'accompagnement sur toutes les étapes de la création d'une entreprise à dominante commerciale, industrielle ou de services.**

### Les services (dédiés aux projets à dominante commerciale, industrielle ou de services)

- Accompagnement individuel au sein de l'espace Entreprendre : évaluation de la pertinence et de la faisabilité du projet, connaissance du marché et des subtilités administratives et juridiques de la création d'entreprise...
- Entretien personnalisé avec un conseiller : En amont de votre projet, bénéficiez d'un entretien découverte avec un de nos conseillers spécialisés pour construire le parcours qui vous conviendra le mieux.
- Information :
  - **Atelier « 3,2,1...créez »**
    - Vous envisagez de créer une entreprise et vous souhaitez connaître les étapes indispensables pour concrétiser votre projet.
  - **Webinar 5h pour entreprendre**
    - Rencontrez les principaux acteurs et experts de la création/reprise d'entreprise et échangez votre expérience avec d'autres créateurs/repreneurs et dirigeants.
- Formation

- **Stage de formation « 5 jours pour entreprendre »**
  - Abordez les différents aspects du métier d'entrepreneur pour acquérir la méthodologie et les outils d'aide à la décision indispensables pour mener à bien votre projet.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise (CMA) : pour vos projets à dominante artisanale



### **Votre contact**

1 avenue du Parc

95000 Cergy

01 34 35 80 00

[eco@cma95.fr](mailto:eco@cma95.fr)

[www.cma95.fr](http://www.cma95.fr)

La CMA du Val d'Oise propose de la **formation, du conseil et de l'accompagnement sur toutes les étapes de la création d'une entreprise à dominante artisanale**. Elle offre également une première information pour la création/reprise d'entreprise tous secteurs confondus.

### **Les services**

- Réunions collectives d'informations organisées tous les mardis matin en présentiel et webinaire
- Premiers renseignements personnalisés et mise à votre disposition d'un « Guide du créateur-repreneur d'entreprise artisanale »

Pôle Emploi : vous êtes demandeur d'emploi et vous avez un projet de création d'entreprise



### **Votre contact**

Numéro Unique : 3949

90 rue Raoul Dautry 95120 Ermont

93 rue de la Marne 95220 Herblay-sur-Seine

47 rue de Montmorency 95150 Taverny

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

[www.emploi-store.fr](http://www.emploi-store.fr)

Pôle Emploi propose **un accompagnement ainsi que différents outils et ateliers, à destination des demandeurs d'emploi ayant un projet de création d'entreprise**.

### **Les services (dédiés aux demandeurs d'emplois)**

- Référents spécialisés sur la création d'entreprise en agence pour la mise en parcours ou des réponses sur l'indemnisation.
- Ateliers d'informations organisés en agence avec les partenaires locaux pour travailler sur l'émergence projet et l'organisation du projet.
- Kiosques animés par pôle emploi lors des forums

- Outils numériques mis à disposition



## **Dispositif ARE - Aide au retour à l'emploi**

Deux options (non cumulables) d'aides financières pour les bénéficiaires de l'ARE :

- ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise), pour laquelle il faut être bénéficiaire de l'aide URSSAF « ACRE » (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise) : versement en deux fois de 45% du capital correspondant au reliquat des droits ARE.
- Maintien mensuel partiel des allocations ARE en fonction de plusieurs facteurs (statut juridique, statut de l'entrepreneur, rémunération perçue, régime fiscal...).

Les bénéficiaires de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) peuvent bénéficier d'un cumul selon des conditions spécifiques (contacter le 3949 exclusivement).

## **Dispositif Activ'créa Emergence**

Activ'créa Emergence (auto-positionnement possible via l'espace des candidats) permet à des demandeurs d'emploi d'explorer la piste de la création ou de la reprise d'entreprise comme solution de retour à l'emploi.

C'est à l'issue d'un entretien individuel qu'il sera décidé de la poursuite du travail sur l'émergence d'un projet de création d'entreprise, avec à la clé un accompagnement d'une durée pouvant aller jusqu'à maximum 3 mois. Cet accompagnement doit vous permettre l'identification d'une idée de création ou de reprise d'entreprise réaliste et réalisable.

**Pour des informations « Indemnisations », le candidat doit contacter un conseiller indemnisation via le 3949.**

Pour être aidé dans son orientation ou pour assister aux ateliers, connaître les démarches à effectuer :

- prendre contact avec son conseiller référent, via un mail ou
- prendre un RDV en Ligne via l'espace candidat « mes échanges avec pole-emploi ».

Documents

[Guide de la création d'entreprise](#)